Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 15 (1923)
Heft: 10

Register: Situation du chômage à fin août 1923

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

demande de ce genre était parvenue, non pas de Russie, mais de Londres. « Si nous voulons connaître le point de vue russe », répondit-il, « nous entendons qu'il nous en soit fait un exposé par une personne venant de Russie, et non pas par des gens dont le domicile est à Londres. »

Le conflit italo-grec retint longuement l'attention du congrès. Une résolution fut adoptée demandant au gouvernement britannique d'user de son influence sur le gouvernement italien pour le détourner de toute entreprise d'hostilité et de solliciter l'intervention de la Société des nations dans le but d'éviter une nouvelle catastrophe internationale. Dans une autre résolution adoptée, le congrès exorte les ouvriers français et belges à faire tous leurs efforts en vue d'obtenir une nouvelle orientation de la politique nationale de leurs pays respectifs.

Une résolution fut également adopté au sujet du chômage; elle blâme le système des allocations et réclame l'entreprise immédiate d'immenses travaux publics. Au cours de la discussion, Thomas constata qu'il y avait 600 chômeurs anglais sur un chômeur français.

Il fut décidé de continuer provisoirement pour trois mois la publication du *Daily Herald*, et de remplacer au secrétariat du conseil général le citoyen Bowermann, qui prend sa retraite, par raison d'âge, par Bromley, jusqu'ici secrétaire-adjoint. Le traitement de celui-ci a été élevé de 600 à 750 livres (environ 20,000 francs suisses), mais il ne pourra pas être en même temps, comme son prédécesseur l'était, membre de la Chambre des communes.

Belgique. Le manque de place ne nous a pas permis de dire dans le précédent numéro, tout ce que nous désirions sur le mouvement syndical belge. Cette organisation modèle mérite d'être mieux connue, car elle est certainement un exemple pour toute l'Internationale ouvrière. Si les circonstances lui sont favorables: population très dense, industrie prospère, il n'en demeure pas moins que le sérieux et la conscience de ses militants et les méthodes suivies par eux sont les facteurs essentiels qui ont fait sa prospérité.

Nos camarades belges ont eu le courage moral de résister à la vague démagogique; aussi, ont-ils réussi à maintenir intactes leurs belles organisations tant syndicales que coopératives et politiques.

Le rapport annuel de 1922, présenté au dernier congrès, dont nous avons parlé dans un précédent article, marque l'activité intense de la commission syndicale et des fédérations adhérentes.

L'organe de la commission syndicale belge, *Le Mouvement syndical belge*, paraît maintenant tous les 15 jours et est rédigé par un rédacteur permanent. La commission syndicale édite en outre des brochures dues à la plume de ses militants: « Le cahiers de la commission syndicale belge », toutes destinées à fournir une documentation solide à ses hommes de confiance.

Dans le domaine de l'instruction, la commission syndicale voue un soin particulier à la *Centrale d'éducation ouvrière*, à laquelle elle verse annuellement un subside de 25,000 fr. depuis 1921. Mais là ne se bornent pas ses sacrifices pour l'instruction des militants. Depuis 1921, elle créa, par décision du congrès, le « sou de l'école », chaque fédération afiliée versant une somme annuelle de 10 ct. par membre et qui est destinée à faire vivre l'école ouvrière permanente, une œuvre admirable où des militants peuvent s'instruire durant une année complète et se former ainsi à assumer les lourdes responsabilités qui pèsent toujours plus fortement sur les épaules des dirigeants du mouvement ouvrier. La commission syndicale a versé pour cette œuvre en 1922 une somme de fr. 95,804.70. De plus, la commission syndicale versa trois bourses pour permettre à des fédérations peu fortunées d'envoyer à l'école ouvrière supérieure des camarades dans l'impossibilité de prendre à leur charge les frais d'entretien et de perte de salaire durant leur séjour à la dite école. Le mouvement ouvrier belge forme ainsi d'année en année une élite de militants instruits pour le plus grand bien de la collectivité.

Les organisations syndicales de Belgique ont versé, en 1921 et 1922, pour l'action de secours aux Russes affamés, 1,783,799.69 francs belges. Elles marquèrent en outre leur solidarité en envoyant aux lock-outés du Danemark 20,500 francs belges; elles vinrent en aide à la C. G. T. française en lui prêtant une somme de 150,000 francs, et elles firent parvenir de la Fédération syndicale internationale pour fr. 13,280.50 de timbres contre la guerre, produit de la vente à leurs affiliés.

Nous avons déjà dit dans un précédent article que la commission syndicale belge comptait au 31 décembre 1922 un effectif de 618,871 adhérants contre 698,084 au 31 décembre 1921. La crise économique s'est aussi fait sentir en Belgique comme dans d'autres pays. Les organisations syndicales ont versé aux chômeurs pour le compte du fonds national de crise une somme de fr. 34,198,450.28 représentant 6,311,377 journée et demie de chômage

La commission syndicale comprend actuellement 29 fédérations centrales comptant en tout 1238 sections locales, 248 secrétaires permanents et 135 employés. 1801 camarades sont chargés de percevoir les cotisations de cette armée syndicale.

Situation du chômage à fin août 1923

Industries	Chômeurs		Secourus
	totaux	partiels	
Alimentation et boissons	453	963	54
Vêtement et cuir	331	24	22
Bâtiment et peinture	3,586	138	1
Bois et verre	332	8	5
Textile	2,071	6,379	757
Arts graphiques et papier	484	47	89
Métallurgie, électricité	2,641	3,997	532
Horlogerie, bijouterie	2,063	872	931
Commerce	1,922	17	476
Hôtels, cafés, pensions	1,067	—	—
Autres professions	1,908	721	103
Personnel sans connaiss. prof.	5,696	341	685
Total pour la Suisse	22,554	13,507	3,655
Total juin 1923	25,583	13,585	4,979
» mai 1923	30,288	15,640	7,900
» avril 1923	35,512	17,767	11,015
» février 1923	52,734	21,791	21,856
» décembre 1922	53,463	20,429	21,420
» octobre 1922	48,218	21,585	16,581
» août 1922	51,789	25,538	16,467
» juin 1922	59,456	30,629	23,242
» avril 1922	81,868	39,249	41,013
» février 1922	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921	74,238	59,835	39,072
» août 1921	63,182	74,309	33,782
» juin 1921	54,650	80,037	31,276
» avril 1921	47,949	95,374	27,280
» février 1921	41,549	84,653	20,098
» décembre 1920	17,623	47,636	6,045